

3.1.6 - OBTENEZ LE PERMIS D'EXPLOITATION D'UN DÉBIT DE BOISSONS (3 JOURS)

Objectif général

Ces trois jours, indispensables pour ouvrir ou exploiter un débit de boissons, vous informent de vos obligations réglementaires, de vos responsabilités et vous sensibilisent aux enjeux de santé publique. Formez-vous avec des experts de votre activité.

Durée : 21h

Objectif pédagogique

- Connaître ses obligations réglementaires et ses responsabilités.
- Être sensibilisé aux enjeux de santé publique.

Prérequis

- Créer ou reprendre l'exploitation d'un débit de boisson

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

- Accessibles quel que soit votre niveau,
- Directement opérationnelles en entreprise.

Modalité de réalisation et moyens techniques spécifiques

Au choix selon le besoin :

Présentiel (21h) : En centre de formation avec salle de formation équipée (accès Wi-Fi, écran speechi ou vidéoprojecteur, si besoin postes informatiques, etc...)

Distanciel synchrone (21h) : En classe virtuelle interactive (GOOGLE MEET) avec partage d'écran et "breakout rooms" (sous-groupes), assistance technique disponible pour la connexion initiale (lien envoyé aux stagiaires), supports pédagogiques dématérialisés et partagés (pdf, exercices, quiz transmis en temps réel via email, Google Drive), traçabilité de la progression pédagogique : relevés de connexion.

Public : Chefs d'entreprise / Conjoint(s) / Salariés / Demandeur d'emploi

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 11 à 12 personnes

Suivi et évaluation : Acquis mesurés en entrée et en fin de formation. Attestation de formation.

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs.
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos).
- Mises en pratique
- Études de cas et exemples concrets
- Brainstorming et discussions de groupe
- Utilisation de WOOCAP régulièrement comme Ice Breaker, respiration et quiz
- Feedback individualisé et collectif

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :
Connaître la réglementation

Matin

La classification des boissons
Les différentes licences et leur durée de vie
La réglementation concernant les traiteurs et les marchands ambulants
Les horaires d'ouverture et de fermeture

Séquence 2 :
Maîtriser le cadre technique et législatif

Après-midi

Le code de la consommation
Les obligations d'affichage
Le respect des appellations : notion du "fait maison"

Séquence 3 :
L'organisation du système judiciaire

Matin

Les arrêtés préfectoraux et municipaux
Les fermetures administratives et judiciaires
La responsabilité civile et pénale
Les démarches administratives préalables
Les mutations, translations et transferts

Séquence 4 :
Les obligations de santé publique

Après-midi

La prévention et la lutte contre l'alcoolisme
La répression de l'ivresse publique
La protection des mineurs et des femmes enceintes
Les obligations de santé et de sécurité de l'employeur
La législation sur les stupéfiants

Séquence 5 :
La réglementation et les troubles liés à la tranquillité publique

Matin

Le proxénétisme, la prostitution
La discrimination, la réglementation relative à l'accès des handicapés
Les autres obligations (diffusion de musique et d'images ...)
Les responsabilités civiles et pénales

Séquence 6 :
Les documents obligatoires réglementaires

Après-midi

Les registres obligatoires.
Les conventions collectives en vigueur
La prévention des risques professionnels, le document unique, la pénibilité au travail et le droit à la formation

Partout présents
LA CHAMBRE
DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations